

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2020-05  
du 22 MAI 2020**

**Monsieur le Maire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 Avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire certaines de ses attributions,

**DECIDE**

De missionner la Société REX ROTARY pour l'achat d'un photocopieur et mise en place connexion à l'école du P'tit pré, moyennant un coût de 1 788.33 € HT.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Le Maire,  
Alain BADOIL

Notifiée le : 22 MAI 2020  
Affichée le : 22 MAI 2020  
Transmise en Préfecture le : 16 JUIN 2020

